Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2018 du budget principal qui laisse apparaître un excédent en fonctionnement de 163 220,04 € et un déficit en investissement de 181 544,68 € soit un déficit global de 18 324,64 € ;
- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 163 220,04 € au BP 2019 ;
- d'adopter les taux suivants pour 2019 : TH : 15.34 % ; TFB : 17.31 % ; TFNB : 79.25 %, taux inchangés ;
- d'approuver le budget principal 2019, en fonctionnement : 730 117 €; en investissement : 498 900 € ;
- d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe eau qui laisse apparaître un excédent en fonctionnement de 170 215,95 € et un excédent en investissement de 85 623,68 € soit un excédent global de 255 839.63 € ;
- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 170 215,95 € au budget annexe eau 2019 :
- d'approuver le budget annexe eau 2019, en fonctionnement : 200 485 € ; en investissement : 284 001 € ;
- de déclarer que les comptes de gestion du receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;
- de répartir le montant des fêtes et cérémonies pour l'année 2019 ;
- d'accorder les subventions aux associations suivantes : 100 € au Souvenir Français ;
- 1 500 € aux Plongeurs Masqués ; 300 € aux Donneurs de Sang et 300 € à RLB.